BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO **221**

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2010

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES MINES

Pour un développement minier respectueux

La FTQ et le Syndicat des Métallos ont présenté un mémoire à la Commission parlementaire qui étudie la révision de la Loi sur les mines, le 24 août dernier. «Il est important de restaurer la confiance entre les industries minières et les citoyens», ont fait valoir le président de la FTQ, Michel Arsenault, et le directeur des Métallos, Daniel Roy.

«Nous sommes bien d'accord pour que les minières fassent des affaires ici, mais elles doivent le faire dans les règles de l'art, dans le respect des travailleurs, des citoyens et de l'environnement. Il faut voir plus loin que le cours de la bourse. Le Québec, ce n'est pas le Far West», a soutenu Daniel Roy.

On constate ces derniers temps une vague d'opposition aux projets miniers. Il faut dire que des compagnies minières délinquantes ont laissé à l'abandon plus de 300 sites miniers orphelins. La FTQ et les Métallos ont salué l'obligation faite aux minières dans le projet de loi de verser une garantie financière couvrant l'ensemble des frais



Daniel Roy s'adresse aux médias lors du point de presse précédant l'audience en commission parlementaire.

Il faut

restaurer la

confiance.

Le Québec

ne doit pas

être un Far

West.

de réhabilitation. Ils ouvrent même la porte à la mise sur pied d'un fonds financé par

les compagnies minières pour la restauration des sites orphelins.

Les syndicats approuvent par ailleurs l'idée d'abaisser le seuil de tonnage d'une mine pour la tenue de consultations du BAPE

(3000 plutôt que 7000 tonnes) et saluent le principe de tenir des consultations publiques sur les autres projets. «Les mines constituent souvent le moteur d'une région, qui entraîne le restant de l'économie régionale. Des consultations publiques

devraient permettre d'améliorer les projets pour qu'ils soient plus respectueux de l'environnement

> et des communautés», a fait valoir Daniel Roy, rappelant que le secteur minier offre des emplois de qualité.

> Le président de la FTQ a quant à lui insisté sur le rôle de l'État: «Je connais des compagnies minières qui se conduisent comme de

bons citoyens corporatifs dans certains pays, parce qu'il y a des balises et dans d'autres pays, parce qu'il n'y a pas de réglementation, elles sont moins scrupuleuses. Les mines, c'est une richesse naturelle non renouvelable, il faut que ce soit encadré.»

Maximiser l'exploitation



«Il faudrait inciter les compagnies qui exploitent nos ressources à les transformer sur place, plutôt que de laisser des bateaux pleins de matière première prendre la mer», a fait valoir Daniel Roy des Métallos. Michel Arsenault de la FTQ a renchéri en rappelant qu'ArcelorMittal rechigne à ouvrir

une usine de poutrelles à Contrecoeur alors qu'elle envoie des tonnes de fer brut par bateau se faire transformer ailleurs. Les syndicalistes ont dénoncé le «gaspillage minier». La tentation est forte pour une compagnie minière d'aller rapidement là où la concentration est la plus forte, laissant du minerai exploitable s'accumuler dans le mortterrain «Quand une mine ouvre, il y a une chose dont on peut être certain, c'est qu'elle fermera un jour. Des industries complémentaires pourraient prospérer à l'ombre des mines et celles-ci pourraient demeurer en opération plus longtemps», a ajouté Daniel Roy.

CALENDRIER

Activités de tormation

Septembre

Enquête d'accident 8 au 10 à Québec

Introduction à la santé et la sécurité du travail 14 au 16 à Sept-Iles

L'information dans ma section locale 15 au 17 à Montréal

Délégués et déléguées 15 au 17 à Brossard

Perfectionnement des formateurs et formatrices 19 au 24 au Lac Brome

Agir syndicalement pour prendre en charge nos régimes de retraite 28 au 30 à Beloeil

Réclamation à la CSST 28 au 30 en Beauce

Dirigeants et dirigeantes 28 au 1^{er} octobre à Longueuil

Octobre

Initiation aux nouveaux délégués 1er à Brossard

Étude conjointe des salaires (ECS) 5 au 7 à Brossard

Introduction à la santé et la sécurité du travail 6 au 8 à Ste-Thérèse 27 au 29 à Val-d'Or

Perfectionnement de nos méthodes de travail 14 et 15 à Ste-Thérèse

Dirigeants et dirigeantes 19 au 22 à Brossard

Délégués et déléguées 25 au 27 à Montréal

Résolution de conflits 28 et 29 à Ouébec

VIE SYNDICALE

Congrès de la FTQ

Le prochain congrès de la FTQ se tiendra du 29 novembre au 3 décembre prochains à Montréal. Les sections locales affiliées recevront d'ici la fin septembre l'information quant au nombre de délégués auxquels elles ont droit pour le congrès. Chaque section locale a droit à un minimum d'un délégué, jusqu'à 300 membres. Un délégué supplémentaire s'ajoute pour chaque tranche de 200 membres. Ne tardez pas à vous inscrire, cela simplifiera votre arrivée sur le plancher du congrès. La date limite pour

l'envoi de résolutions est le 15 octobre. Celles-ci ne doivent pas excéder 300 mots et doivent être signées par le président et le secrétaire du syndicat. Les Métallos y seront pour faire entendre leur voix!

Assemblée annuelle 2010

La 46^{ème} assemblée annuelle du Syndicat des Métallos se tiendra du 17 au 19 novembre, au Château Frontenac à Québec. Au début septembre, les sections locales recevront les lettres de créance, qui devront être retournées avec le sceau de la section locale, signées par le président ou la présidente ainsi que par le ou la secrétaire archiviste. C'est une occasion en or de se rencontrer, d'échanger sur l'année qui s'achève et de mettre la table pour les enjeux auxquels notre syndicat aura à faire face au cours de la prochaine année. C'est un rendez-vous!



DÉCÈS D'UN AGENT DE SÉCURITÉ

Pour un pairage des agents

N'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès d'un confrère agent de sécurité cet été. Roland Hardy a en effet été sévèrement battu en juillet dernier alors qu'il surveillait la mine désaffectée Normandie, à Saint-Joseph-de-Coleraine.



Roland Hardy, décédé en devoir

À la suite de ce triste événement, les Métallos ont réitéré leur demande que les agents de sécurité travaillent en équipe de deux lorsqu'ils travaillent sur des sites désaffectés isolés. Au cours de la dernière année, des agents ont même refusé de travailler seuls dans une usine désaffectée en Mauricie, mais la CSST n'y a pas donné suite. «Si M. Hardy avait été accompagné par un collègue, les choses ne se seraient peut-être pas passées ainsi», a fait valoir le représentant syndical Dominic Lemieux. L'agent de sécurité en devoir devait effectuer un rapport régulier à une centrale téléphonique. Ce n'est qu'après deux appels manqués qu'un collègue a été dépêché sur les lieux.

En réponse à l'intervention des Métallos, des pourparlers ont été entamés avec la CSST et il est question de créer un comité paritaire avec les employeurs et le syndicat pour revoir les normes de sécurité encadrant la surveillance de tels sites isolés.

Un militant dévoué s'éteint

Jean Lepage, un militant dévoué, est décédé cet été. Travailleur à l'usine de fabrication de tuyaux de chryso-ciment Atlas Turner, dans l'est de Montréal, M. Lepage laisse le souvenir d'un revendicateur pragmatique, proche des travailleurs. Il a notamment beaucoup lutté pour l'avènement de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (loi 17), finalement adoptée en 1979. Il était un farouche défenseur du droit de refuser un travail jugé dangereux. Merci pour ces années d'implication et ce dévouement pour les travailleurs.

EN BREF

Une première convention chez Cora

Une première dans l'histoire de la chaîne de restauration Cora. Les employés du restaurant situé au coin de la rue Bouvier et du boulevard Pierre-Bertrand à Québec ont ratifié à 88 % la première convention collective de la chaîne Cora. Ce premier contrat de travail permettra aux employés d'être mieux protégés contre les congédiements abusifs. La convention garantit désormais aux employés une reconnaissance de leur ancienneté.

Session de formation du nouveau syndicat global Workers Uniting

la suite de l'entente sur la fusion, en juillet 2008, de notre syndicat international avec le syndicat anglais Unite, une session de formation s'est tenue cet été au centre d'éducation de Unite à Esther, près de Londres. Une vingtaine de personnes ont participé à la semaine de formation, dont Manon Bertrand qui représentait le district 5. Un vaste éventail de sujets ont été abordés tels la mondialisation ou encore l'importance pour le mouvement syndical

de s'impliquer sur le plan politique.

«Ce fut une expérience très enrichissante. C'était très spécial d'avoir des représentants de l'ensemble de l'Amérique du Nord et de l'Angleterre assis autour d'une même table

et de constater qu'on vit les mêmes difficultés. Le Québec est encore l'endroit où l'on possède les meilleures lois pour le mouvement ouvrier. On fait l'envie de tous, il ne faut pas l'oublier», a mentionné la présidente de la section locale 1004, Manon Bertrand. Le syndicat anglais Unite compte 1,5 million de membres



MANON BERTRANI

provenant de 23 secteurs d'activités différents, autant dans le privé que le public. En joignant les forces de deux syndicats présents en Angleterre, en Irlande et en Amérique du Nord, c'est près de 3 millions de personnes (employés ou retraités) que représente le nouveau syndicat, qui porte le nom de Workers Uniting.

CONTRATS DE TRAVAIL

Shur-Fast — Ville Lasalle

Les 12 travailleurs et travailleuses de Shur-Fast ont obtenu 11% d'augmentation sur cinq ans. De plus, ils auront droit à des congés de deuil pour les grands-parents. La somme versée dans leur fonds de pension est bonifiée de 5 cents l'heure et le montant alloué pour les bottes de sécurité passera de 90\$ à 125\$ par année. Ces métallos fabriquent des produits de clouage et agrafage.

Agents de sécurité — Galeries Outaouais

Les 20 agents de sécurité aux Galeries Outaouais ont signé un contrat d'une durée de quatre ans. Grâce à une augmentation de salaire de 14% en quatre ans, ces agents rejoindront le salaire fixé par décret pour les agents employés par des agences. De

plus, ils ont obtenu une cinquième semaine de vacances après quinze ans ainsi qu'une journée fériée supplémentaire. Les congés de maladie non utilisés pourront être payés à la fin de l'année. L'employeur avait multiplié les pressions pour tenter, en vain, de faire tomber l'accréditation syndicale.

Pétro (Association des entrepreneurs pétroliers du Québec)

Les 500 travailleurs et travailleuses à l'emploi de Pétro, qui font l'installation des stations service à travers le Québec, ont conclu une entente d'un an qui leur accorde une augmentation de 2% et une bonification de 10% de leur fonds de pension. À la demande de l'employeur, pour rester compétitif, la convention est d'une durée d'un an et prendra effet en janvier 2011. Cette

convention sera enchâssée dans un décret, ce qui implique un certain délai. Les négociations reprendront cet automne pour conclure une convention de plus longue durée, qui débutera en janvier 2012.

Jardin de Pierrot —Rouyn-Noranda

La trentaine de syndiquées du CPE au Jardin de Pierrot (SL 9291), à Rouyn-Noranda, ont conclu en juin dernier une convention collective de trois ans. Les principaux gains sont l'amélioration des conditions de travail du personnel occasionnel ainsi que l'obtention d'une quatrième semaine de vacances après cinq ans. L'accès au remplacement de postes de titulaire de groupes a aussi été simplifié. Les conditions de travail en vigueur ont aussi été maintenues, en dépit des nombreuses demandes

de la direction. Il est à noter que les salaires, la cotisation au fonds de pension et les assurances collectives sont négociés à l'échelle du Québec.

SAPA — Pointe-Claire

Après deux ans sans contrat, les quelque 200 métallos de SAPA (SL 7785), à Pointe-Claire, ont finalement conclu une entente de cinq ans. Avec une augmentation de 11,5%, le salaire moven passera donc d'ici la fin de la convention de 21\$ à 23,27\$. L'employeur augmentera sa cotisation au régime de retraite à prestations déterminées, passant de 0,92\$ pour chaque heure travaillée à 1,20\$ l'heure dans 5 ans. Un boni de signature de 250\$ a aussi été consenti. La convention a été actualisée et clarifiée, ce qui n'avait pas été fait depuis 20 ans.

SUITE EN PAGE 4

Convention du Service Poste-Publications No. 40063037

Retourner les articles non distribuables au:

Syndicat des Métallos (FTQ) 565, boulevard Crémazie Est Bureau 5100 Montréal, Québec H2M 2V8



CONTRATS DE TRAVAIL

Résidence des Bâtisseurs — Sept-Îles

La trentaine de travailleurs de la résidence pour personnes âgées Les Bâtisseurs (SL 7065) ont ratifié à l'unanimité une première convention collective prévoyant entre autres des rattrapages salariaux allant jusqu'à 24%. De plus, le contrat prévoit des hausses salariales de 1,5% pour les deux prochaines années. Une prime de nuit est aussi ajoutée. Le nombre de semaines

de vacances est augmenté et l'ancienneté sera désormais reconnue.

Château Bonne Entente — Ouébec

La centaine de métallos du Château Bonne Entente (SL 9400) ont accepté un contrat de travail de cinq ans à 84%. Les travailleurs ont obtenu des augmentations salariales de 15% qui s'échelonneront sur la durée de la convention. Il est à noter que

le régime d'assurance collective a été amélioré et que l'employeur en assumera désormais la moitié des coûts. La première journée de maladie sera désormais payée et l'obligation de présenter un billet médical a été levée. Les travailleurs à pourboire ont aussi obtenu certains bénéfices.

General Cable — La Malbaie

General Cable a conclu avec ses quelque 70 employés une nouvelle convention collective alors que l'entreprise menacait de fermer temporairement ses portes. Le contrat de travail prévoit un maintien des conditions de travail. Il v aura un gel des salaires pour les trois premières années suivi d'une hausse de 2% pour la quatrième année. Progressivement le régime de retraite à prestations déterminées sera substitué par un nouveau régime à cotisations déterminées. Les pressions politiques réclamant qu'Hydro-Québec s'approvisionne en câbles au Québec ont aidé les employés à conclure une entente avec l'employeur.

Gensteel — Ville Saint-Laurent

C'est une convention de cinq ans qu'ont ratifié les 40 travailleurs et travailleuses de l'usine de portes Gensteel. Ils ont obtenu une hausse de 1,80\$ l'heure répartie sur la durée de la convention, sur un salaire horaire moyen de 18\$ au moment de la signature. Une quatrième semaine de

vacances figure aussi parmi les gains obtenus.

Permacon —Anjou

Les 120 métallos de Permacon, qui fabriquent du pavé uni, ont signé un contrat de trois ans. Ils ont obtenu la mise sur pied d'un fonds de pension, le régime de retraite à financement salarial de la FTQ. Le niveau de l'assurance salaire à court et long terme passe à 75%. La convention prévoit aussi des hausses de salaire de 2,5% par année.

Retour au travail chez Vale Inco à Sudbury

Après une difficile grève d'un an, les quelque 3000 métallos à l'emploi de Vale Inco ont ratifié une nouvelle convention collective en juillet. C'est dans une proportion d'environ 75% que les mineurs de Sudbury (SL 6500) et Port Colborne ont accepté un nouveau contrat de travail prévoyant



entre autres des hausses salariales de 2,25\$ à 2,50\$ l'heure échelonnées sur cinq ans. Les employés auront désormais droit au programme de la prime du nickel leur permettant d'ajouter jusqu'à 15 000\$ de plus à leur salaire de base par année. Les syndi-

qués de chez Vale Inco ont su tenir tête à leur employeur, un géant mondial dans le domaine du nickel. La grève a été particulièrement ardue en raison de l'absence d'une loi anti-briseurs de grève en Ontario. En effet, la compagnie a fait appel à des briseurs de grève et a redémarré la mine Creighton, alors que plus de 3000 employés étaient en débrayage. Notons que ce nouveau contrat de travail ne met pas fin aux problèmes de relation de travail chez Vale Inco puisque les employés de Voisey's Bay au Labrador sont toujours en grève.

Traits d'unien de Metallos (FTO) NUMBRO 2221

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des

565, boulevard Crémazie Est, Bureau 5100, Montréal, QC H2M 2V8

Métallos (FTO)

Téléphone: 514 382-9596 Télécopieur: 514 382-2290 www.metallos.org

Directeur des Métallos québécois: Daniel Roy Responsable: Clairandrée Cauchy (ccauchy@metallos.ca) Correspondants: Jeannot Bradette, Gaétan Gladu (Brossard); Donald Proulx (Côte-Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine); Manon Bertrand (Montréal);Nancy Thibault (Nord et Nord-Ouest); Philippe Doré, Yan Gauthier (Québec)

Collaboration: Daniel Mallette, Laurence Robillard-Lalonde Personnel de soutien: Éliane Leboeuf, Roseline Mongeon, Mimi Poulin

Tirage: 11 000

Premier numéro mars 1983 Imprimé par les syndiqués et les syndiquées chez Atelier québécois offset inc. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Ouébec.